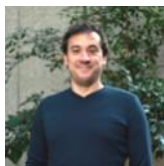


ÉDITO



Une rentrée pleine de rendez-vous

Nous espérons que vous avez toutes et tous pu profiter pleinement de cet été, de moments de repos, de vacances en famille ou entre amis, et des nombreuses occasions de profiter de notre commune et de ses environs.

L'été a été beau, l'été a été chaud avec des conditions météorologiques qui nous ont rappelé les enjeux auxquels nous sommes désormais confrontés. Plusieurs épisodes de fortes chaleurs, une sécheresse importante et un risque accru de feux de forêt ont marqué ces dernières semaines. Ces phénomènes, qui sont malheureusement amenés à se reproduire plus fréquemment, nous obligent à poursuivre notre réflexion sur l'adaptation de notre commune et sur la prévention des risques.

La période estivale aura également été rythmée par plusieurs chantiers et travaux, portés par différents acteurs sur notre territoire. S'ils peuvent parfois occasionner des contraintes dans notre quotidien, ils participent aussi à l'évolution et à l'amélioration de nos infrastructures. Nous remercions à ce titre chacun pour sa patience et sa compréhension lorsque ces interventions ont pu perturber temporairement nos habitudes.

La rentrée est là, et avec elle revient toute l'énergie qui fait la vie de notre village. Dans quelques jours, notre école retrouvera ses élèves et ses enseignantes pour une nouvelle année scolaire.

C'est également le retour progressif de l'ensemble des activités de nos associations, dont l'engagement et le dynamisme contribuent chaque jour à faire de CHAMPAGNIER une commune vivante et conviviale.

Le Forum des associations constituera l'un des premiers temps forts de cette rentrée. Il sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir la richesse du tissu associatif champagnard, de rencontrer les bénévoles et, pourquoi pas, de s'inscrire à une nouvelle activité. Nous vous invitons naturellement à venir nombreux à ce rendez-vous.

Cette rentrée sera également l'occasion de retrouver de nombreux événements et d'en découvrir de nouveaux. Dans ce numéro, nous vous présentons plusieurs rendez-vous qui ponctueront les prochaines semaines et les prochains mois. Des initiatives de natures différentes, portées par la commune, les associations ou d'autres acteurs locaux, qui témoignent une nouvelle fois du dynamisme de notre village.

Après un été qui, nous l'espérons, aura permis à chacun de profiter et de se ressourcer, nous abordons donc cette rentrée avec enthousiasme. Une nouvelle saison commence, riche de projets, de rencontres et de moments partagés.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée et vous donnons rendez-vous très prochainement dans les nombreux événements qui feront vivre CHAMPAGNIER !

Florent CHOLAT

Maire de Champagnier

ILLIWAP ... OBJECTIF 1 000 !

969 abonnés aujourd'hui... et si nous passions bientôt la barre des 1 000 ?

À CHAMPAGNIER, Illiwap est devenu un véritable réflexe pour suivre la vie du village. C'est là que vous pouvez retrouver les actualités de la commune, les événements à venir, les informations pratiques, les travaux et perturbations, les alertes, mais aussi effectuer facilement des signalements.

L'intérêt d'Illiwap, c'est aussi sa simplicité : une application gratuite, sans publicité et sans revente de données personnelles, conçue dans le respect de votre vie privée.

Vous recevez directement les informations utiles sur votre téléphone, sans avoir à consulter régulièrement le site internet de la commune.

Vous n'avez pas encore Illiwap ? Téléchargez simplement l'application, recherchez CHAMPAGNIER et abonnez-vous à la station de la commune.

Et si vous êtes déjà abonné, parlez-en autour de vous : famille, voisins, amis... Plus nous serons nombreux, plus l'information communale sera accessible à tous.

Objectif 1000 : faisons d'Illiwap le réflexe d'information de tous les Champagnards !

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

LES SOLS DE CHAMPAGNIER SONT-ILS POLLUÉS ?

La question est réapparue récemment, et elle est parfaitement légitime. Située entre les plateformes industrielles historiques de JARRIE et de PONT-DE-CLAIX, la commune de CHAMPAGNIER fait partie des 18 communes concernées par la grande Étude de zone du Sud Grenoblois, engagée par l'État en 2012.

Pourquoi cette étude ?

Le sud grenoblois est un territoire marqué par plus d'un siècle d'activités industrielles, auxquelles s'ajoutent les émissions liées au trafic routier, au chauffage et à d'autres activités humaines.

L'objectif de cette étude n'était pas d'analyser un site industriel particulier, mais d'évaluer l'impact global de ces activités sur l'environnement et la santé. Les investigations ont porté sur plusieurs milieux : les sols, l'air, les gaz présents dans les sols ainsi que les végétaux produits dans les jardins. Entre 2017 et 2019, plusieurs centaines de prélèvements ont été réalisés, avant une évaluation sanitaire publiée en 2021.

Que disent les résultats pour CHAMPAGNIER ?

Les analyses montrent que, comme dans de nombreuses communes urbaines ou périurbaines, les sols peuvent contenir des traces de polluants héritées de l'histoire industrielle du territoire ou des retombées atmosphériques.

Toutefois, l'étude ne conclut pas à une pollution généralisée des sols de CHAMPAGNIER.

Les experts estiment que les concentrations observées sont compatibles avec les usages actuels (habitation, jardins, espaces publics) et aucune recommandation particulière n'a été formulée pour les habitants de la commune. À l'inverse, certaines communes plus proches des anciennes plateformes industrielles ont fait l'objet de recommandations spécifiques, notamment concernant les potagers.

Alors, les sols de Champagnier sont-ils pollués ?

La réponse est **non**, si l'on considère les sols de la commune dans leur ensemble.

Les études disponibles ne mettent pas en évidence de pollution diffuse nécessitant des restrictions d'usage pour les habitants. Les sols portent naturellement la trace du passé industriel du territoire, mais les niveaux mesurés restent compatibles avec les usages actuels.

Une exception importante : la ZAC du Saut du Moine

Cette conclusion ne concerne pas le site de la ZAC du Saut du Moine, implanté sur l'ancienne friche industrielle exploitée successivement par Distugil, Enichem puis Polimeri Europa.

Les activités chimiques exercées pendant plusieurs décennies y ont laissé une pollution des sols connue et documentée. Avant la création de la ZAC, un important programme de réhabilitation a été mené afin de rendre le site compatible avec son nouvel usage industriel, conformément à un plan de gestion validé par les services de l'État.

Concrètement, les terres les plus impactées ont été évacuées lorsque cela était nécessaire, certaines pollutions résiduelles ont été confinées et des aménagements techniques ont été mis en œuvre afin d'éviter tout contact avec les sols concernés. Ces dispositions, complétées par des prescriptions de gestion et un suivi réglementaire, permettent aujourd'hui d'assurer un niveau de sécurité compatible avec les activités des entreprises et la présence des salariés sur le site.

Il est donc essentiel de distinguer la situation générale des sols de CHAMPAGNIER, qui ne présentent pas de pollution généralisée selon l'Étude de zone du Sud Grenoblois, de celle de la ZAC du Saut du Moine, ancien site industriel dont les pollutions historiques sont identifiées, maîtrisées et prises en compte dans son aménagement.

Pour aller plus loin

Étude de zone du Sud Grenoblois (rapports, synthèses, cartes et résultats) ==> <https://www.spppy.org/etude-de-zone-sud-grenoblois-a91.html>

LES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS DE LA RUE DU BOURG

Depuis fin juin, vous avez pu constater le démarrage des travaux sur les logements situés aux numéros 16, 18 et 20 de la rue du Bourg.

Les échafaudages sont en place, les installations de chantier se sont installées et l'autorisation d'urbanisme affichée sur le site suscite naturellement des interrogations.

Ces bâtiments font partie du patrimoine historique de CHAMPAGNIER.

Propriété de la commune pendant plusieurs siècles, ils ont accueilli au fil du temps l'ancienne Mairie, des logements pour les enseignants et le personnel communal, la bibliothèque municipale puis les services techniques. À la fin des années 2000, ils ont été transformés en logements locatifs sociaux, une vocation qu'ils conservent aujourd'hui.

Après plusieurs années d'utilisation, les diagnostics énergétiques ont révélé la nécessité d'engager d'importants travaux de rénovation afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et le confort des occupants. Le coût de ces travaux était estimé à plus de 400 000 €, une somme importante pour une commune de la taille de CHAMPAGNIER.

Pour garantir l'avenir de ces logements tout en préservant les finances communales, le Conseil municipal a décidé en 2023 de céder l'ensemble immobilier au bailleur social Alpes Isère Habitat, déjà gestionnaire des lieux depuis 2021.

Cette opération a permis à la commune de percevoir 387 650 €, tout en transférant au bailleur social la totalité du financement et de la réalisation des travaux.

CHAMPAGNIER conserve ainsi des logements à vocation sociale sur son territoire tout en s'assurant que les rénovations nécessaires puissent être menées à bien.



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP ... SUITE

LES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS DE LA RUE DU BOURG - SUITE -

Les travaux aujourd'hui visibles correspondent à ce programme ambitieux de réhabilitation.

Ils comprennent notamment :

- L'isolation thermique par l'extérieur de plusieurs façades ;
- Le remplacement des fenêtres et des balcons arrière ;
- L'isolation de la toiture ;
- Le remplacement de l'ancienne chaufferie au fioul par une chaudière à granulés de bois, plus écologique et plus économique.

Pour les locataires, ces travaux apporteront un meilleur confort thermique, aussi bien en hiver qu'en été, une réduction des consommations d'énergie et des charges de chauffage mieux maîtrisées. Ils contribueront également à améliorer durablement la qualité de vie au sein de ces logements.

Pour la commune, cette opération permet de préserver durablement un patrimoine emblématique, de maintenir une offre de logements sur le territoire et de garantir la rénovation complète des bâtiments sans mobiliser de fonds communaux. Elle s'inscrit également dans les objectifs de transition énergétique en réduisant significativement les consommations d'énergie et les émissions liées au chauffage.



En résumé

Les travaux actuellement en cours rue du Bourg visent à moderniser et à améliorer durablement ces logements, au bénéfice des locataires, de l'environnement et de la collectivité.



RUMEUR ... LE DOCTEUR HADDAD QUITTERA L'ESPACE MÉDICAL DE CHAMPAGNIER AU BOUT DE 18 MOIS

Non, c'est totalement faux.

Cette affirmation relève d'une rumeur infondée qui circule sans aucun élément concret pour l'étayer. À ce jour, rien ne permet de soutenir une telle affirmation.

Nous regrettons la diffusion malveillante de ce type d'informations qui, volontairement ou non, entretiennent l'inquiétude parmi les habitants. Lorsque l'on parle d'accès aux soins, chacun devrait mesurer la portée de ses propos. Alimenter des rumeurs sur le départ supposé d'un professionnel de santé peut fragiliser la confiance des patients et créer une inquiétude inutile au sein de la population.

Concernant les « 18 mois » évoqués, il semble que cette confusion provienne de l'aide à l'installation accordée par la commune sous la forme d'une franchise temporaire de loyers. Cette aide a été mise en place pour favoriser l'arrivée d'un professionnel de santé sur le territoire. Il est important de préciser que les engagements pris en contrepartie de cette aide s'inscrivent dans le cadre du bail professionnel et couvrent l'ensemble de sa durée. Présenter cette mesure comme une date de départ programmée est donc une interprétation pour le moins erronée.

Par ailleurs, il convient de rappeler une réalité simple : lorsqu'un médecin a investi du temps, de l'énergie et des moyens pour s'installer, développer son activité et constituer une patientèle fidèle, il n'a aucun intérêt à quitter prématurément son lieu d'exercice. Une installation médicale représente un engagement professionnel important.

Après plusieurs mois d'activité, le praticien tisse des liens avec ses patients, s'intègre dans le tissu local, collabore avec les autres professionnels de santé du secteur et construit progressivement une organisation de travail stable. Tout cela constitue au contraire de solides raisons de s'inscrire dans la durée.

Au-delà de ce cas particulier, cette situation rappelle l'importance de vérifier les informations avant de les relayer. À l'heure où les fausses informations circulent rapidement, chacun a une responsabilité collective. Une rumeur répétée n'en devient pas une vérité. Avant de partager une information, il est toujours préférable d'en vérifier la source, de consulter les personnes concernées ou de se référer aux communications officielles.

C'est le meilleur moyen d'éviter la désinformation et de préserver un débat serein et fondé sur des faits.

Nous invitons donc chacun à faire preuve de prudence et de discernement face aux informations non vérifiées.

Les habitants peuvent être rassurés : les rumeurs de départ du Dr Haddad ne reposent sur aucun élément sérieux et ne correspondent pas à la réalité.



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP ... SUITE

QUE FAIRE DES OBJETS DONT JE N'AI PLUS L'USAGE ?

Avant de jeter, demandez-vous si votre objet peut encore servir.
Bien souvent, la réponse est oui !

Vous pouvez bien sûr passer par les réseaux de dons ou de reventes entre particuliers ou vous adresser directement à des structures du réemploi.

Grenoble-Alpes Métropole a souhaité aller plus loin et vous accompagner dans ce geste de réemploi en créant le Pôle R, un site unique de près de 8 000 m² entièrement consacré à l'économie circulaire. Installé sur une ancienne friche industrielle, au 435 avenue des Jeux Olympiques 38100 Grenoble, ce véritable « lieu totem » du réemploi rassemble en un même endroit des entreprises, associations et structures de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent chaque jour pour donner une seconde vie aux objets.

Au cœur du site se trouve Fabricanova, une société coopérative d'intérêt collectif créée à l'initiative de Grenoble-Alpes Métropole avec les principaux acteurs locaux du réemploi. Son rôle est de mutualiser les moyens, d'organiser la collecte, le tri et l'orientation des objets vers les bonnes filières, afin de développer le réemploi à une échelle industrielle tout en créant des emplois locaux, notamment en insertion. Fabricanova fédère aujourd'hui une douzaine de structures de l'économie circulaire et constitue la véritable colonne vertébrale du Pôle R.

Le Pôle R constitue un véritable changement d'échelle pour le territoire. Sa plateforme de massification de 4 500 m² vise un objectif de 30 % de réemploi, mobilise déjà près de 100 salariés et permet de traiter d'importants volumes d'objets afin de les orienter vers le réemploi plutôt que vers l'élimination. Aujourd'hui, 80 personnes travaillent sur le site, dont 50 en parcours d'insertion, illustrant pleinement la dimension sociale de ce projet. À terme, la Métropole ambitionne d'y accueillir une trentaine d'entreprises et de créer plusieurs centaines d'emplois autour de l'économie circulaire.

Pour les habitants, le service le plus visible est la *Donnerie Dépose-Minute*. Ouverte à tous, elle permet de déposer gratuitement des objets en bon état ou facilement réparables : petit mobilier, vaisselle, jouets, décoration, vélos, matériel de loisirs, petit électroménager... Les équipes présentes sur place les accueillent, les trient puis les orientent vers les structures les plus adaptées afin qu'ils soient réparés, reconditionnés ou revendus plutôt que jetés.

Depuis son ouverture, la donnerie rencontre un véritable succès. En 2024, plus de 45 tonnes d'objets y ont été déposées par plus de 1 600 donateurs, soit près de 4 tonnes chaque mois. Les objets les plus fréquemment donnés sont les livres, les meubles, les articles de sport et de loisirs ainsi que les jeux et jouets. La Métropole souhaite désormais doubler ces volumes afin de développer encore davantage le réemploi sur le territoire.



Ce geste simple permet d'éviter des déchets, de préserver les ressources naturelles et de soutenir une économie locale, solidaire et créatrice d'emplois.

Pour en savoir plus sur l'économie circulaire et le Pôle R

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/327-le-soutien-a-l-economie-circulaire.htm>



LES TRAVAUX ROUTIERS À CHAMPAGNIER

Vous êtes nombreux à nous le faire remarquer :

« Il y a beaucoup de travaux en ce moment à CHAMPAGNIER ! »
et vous avez raison !

Actuellement, la commune est concernée par plusieurs chantiers différents, ce qui peut donner l'impression que tout est lancé en même temps.

Pourtant, aucun de ces travaux n'est piloté par la commune.

Pour être tout à fait transparents, nous aurions nous aussi préféré que ces différents chantiers soient davantage étalés dans le temps.

Malheureusement, leur calendrier relève de plusieurs maîtres d'ouvrage différents (Grenoble-Alpes Métropole, la Régie Eau et Assainissement, Alpes Isère Habitat...) et échappe largement à la commune.



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP ... SUITE

VOICI UN POINT D'HORIZON POUR MIEUX COMPRENDRE L'ORIGINE ET L'UTILITÉ DE CHACUN DE CES CHANTIERS

RUE DU BOURG : RÉHABILITATION DES LOGEMENTS

Après l'acquisition de cet ensemble immobilier par le bailleur social Alpes Isère Habitat, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration, ces travaux ont pour objectif de réhabiliter les logements afin d'améliorer leur qualité, leur performance énergétique et leur confort, tout en maintenant une offre de logements de qualité au cœur du village.

Ce chantier est entièrement porté, financé et suivi par Alpes Isère Habitat, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

ROUTE DE LA COMBE / RUE DE STALINGRAD (ÉCHIROLLES) : RENOUVÈLEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE VIEILLIS-SANTE

C'est probablement le chantier qui impacte le plus les automobilistes empruntant quotidiennement la Combe de CHAMPAGNIER.

Depuis la mi-juillet et jusqu'en septembre, des alternats et quelques fermetures ponctuelles sont nécessaires sur la route de la Combe. Les travaux se poursuivront ensuite, de septembre à fin octobre, rue de Stalingrad à ÉCHIROLLES.

La conduite d'eau potable concernée est devenue particulièrement vétuste. Ces dernières années, plusieurs fuites importantes ont nécessité des interventions d'urgence, parfois avec fermeture de la circulation. Son renouvellement complet permettra de fiabiliser durablement le réseau, de limiter les risques de nouvelles ruptures et d'améliorer la continuité du service public de l'eau.

Ces travaux sont réalisés et financés par la Régie Eau et Assainissement de Grenoble-Alpes Métropole, sans participation financière de la commune.

ZAC DU SAUT DU MOINE : SÉCURISER DURABLEMENT L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

C'est certainement le chantier le plus discret... mais aussi l'un des plus importants pour l'avenir de CHAMPAGNIER.

À proximité du carrefour entre la RD64 et la rue des Lavières, un bâtiment technique est en cours de construction. Il accueillera une station de surpression destinée à sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune.

En résumé, l'eau distribuée à CHAMPAGNIER provient des champs captants de Jouchy-Pré-Grivel du côté de VIZILLE - SAINT-PIERRE DE MÉSAGE et bénéficie d'une qualité exceptionnelle.

Jusqu'à présent, cette eau alimente naturellement, par gravité, le réservoir de « bas service », situé le long de la RD64 - Route Nouvelle.

L'essor de la ZAC du Saut du Moine et l'arrivée de nouvelles activités industrielles pourraient toutefois augmenter les consommations en amont de ce réservoir. Sans adaptation du réseau, cela pourrait entraîner des baisses de pression et compliquer son remplissage, avec des conséquences potentielles sur l'alimentation du réservoir de « haut service », qui dessert ensuite l'ensemble du bourg.

La future station de surpression permettra de maintenir une pression suffisante dans le réseau et de garantir durablement l'alimentation en eau potable des habitants, quelles que soient les évolutions futures de la consommation.

Ces travaux sont réalisés par Grenoble-Alpes Métropole, sans financement de la commune, et n'entraînent pas de gêne particulière pour la circulation.

En résumé

Oui, cela fait beaucoup de travaux en même temps... et nous partageons votre sentiment.

Cette concentration résulte avant tout du calendrier de plusieurs maîtres d'ouvrage indépendants qui, comme chaque année, profitent de la période estivale pour réaliser leurs chantiers.

La commune ne décide ni de leur programmation ni de leur calendrier, même si nous échangeons régulièrement avec les différents acteurs afin de coordonner au mieux les interventions et de limiter les nuisances.

La bonne nouvelle, c'est que tous ces travaux répondent à des besoins concrets : améliorer des logements, renouveler des réseaux vieillissants, renforcer l'assainissement, rénover des voiries ou encore sécuriser durablement l'alimentation en eau potable.

Nous savons que ces chantiers peuvent compliquer le quotidien pendant quelques semaines et nous vous remercions sincèrement pour votre patience et votre compréhension.

Les désagréments sont temporaires, mais les améliorations qu'ils permettront bénéficieront durablement à notre commune et à l'ensemble de ses habitants.





LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP ... SUITE

FACTURATION DE L'EAU PRISE À LA BORNE DU LACA PAR LES AGRICULTEURS

Voici une information 100 % Fake News !

À aucun moment il n'a été envisagé de faire payer l'eau utilisée par les agriculteurs sur la place du Laca.

Cette rumeur circule depuis quelque temps, mais elle est tout simplement fausse. Profitons-en pour expliquer ce qui a réellement changé.

D'abord, de quelle eau parle-t-on ?

Sous la place du Laca se trouve un ancien puits, équipé d'une pompe installée dans la bascule.

Depuis des décennies, cette eau est utilisée par les agriculteurs de la commune pour abreuver leur bétail, mais aussi par les services municipaux pour l'arrosage des espaces verts ou encore ponctuellement par certaines associations.

Il ne s'agit pas d'eau potable : c'est une eau brute, puisée directement dans la nappe, qui n'est pas destinée à la consommation humaine. Cet usage fait partie de l'histoire de CHAMPAGNIER. Depuis plusieurs générations, cette ressource rend de précieux services et contribue notamment au maintien de l'activité agricole sur notre commune.

La sécheresse de 2022 nous a rappelé que l'eau n'est pas une ressource inépuisable

Pendant très longtemps, ce puits a toujours fourni suffisamment d'eau. De mémoire de Champagnard, ce puits d'une douzaine de mètres de profondeur n'a jamais été à sec.

Pour autant, la sécheresse exceptionnelle de 2022 a constitué un véritable signal d'alerte.

Si ce captage a continué à fonctionner, plusieurs autres puits de la commune se sont retrouvés asséchés. C'est notamment le cas d'un autre puits situé lui aussi place du Laca, à seulement quelques mètres de là, pourtant profond d'environ 8 mètres.

Cela montre que, même si cette ressource reste aujourd'hui abondante, elle n'est pas infinie. Les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et nous obligent tous à utiliser l'eau avec davantage de vigilance et de sobriété.

Pourquoi installer un nouveau système ?

Jusqu'à présent, il suffisait d'ouvrir le local technique et de mettre la pompe en marche.

Ce fonctionnement, très simple, présentait toutefois plusieurs limites

- Il était impossible de savoir qui utilisait le captage ;
- Il était impossible de connaître les volumes prélevés ;
- En cas de restrictions d'eau, il était impossible d'adapter les usages conformément aux arrêtés préfectoraux ;
- Enfin, il arrivait que des cuves débordent lorsque la pompe n'était pas arrêtée à temps, entraînant parfois le gaspillage de plusieurs centaines de litres d'eau.

La nouvelle installation répond justement à ces différents enjeux.

Concrètement, qu'est-ce qui change ?

Le principe reste exactement le même : les usagers continuent d'utiliser cette eau gratuitement.

La seule différence est que la pompe est désormais activée grâce à un badge gratuit, remis aux utilisateurs autorisés, permettant via un ordinateur situé dans la bascule de déclencher la distribution d'eau.

Ce système permet simplement :

- D'identifier les différents utilisateurs ;
- De connaître les volumes prélevés ;
- De pouvoir, si un épisode de sécheresse l'impose, appliquer les éventuelles restrictions prévues par les autorités.

Mais ce n'est pas tout !

La nouvelle pompe est désormais équipée d'un dispositif d'arrêt automatique, comparable à celui d'une pompe à carburant.

Le remplissage s'interrompt ainsi automatiquement lorsque la cuve est pleine.

Ce dispositif permet de prévenir les débordements qui pouvaient survenir lorsque la pompe n'était pas arrêtée à temps, et qui pouvaient entraîner l'écoulement d'eau sur la chaussée. Il apporte ainsi davantage de confort aux utilisateurs tout en contribuant à limiter le gaspillage d'eau.

Enfin, ce nouvel aménagement permet également de libérer de la place dans le local de la bascule, qui pourra désormais être utilisé plus facilement pour le stockage de matériel communal ou lors des manifestations organisées sur la place.

En résumé

Cette évolution ne remet pas en cause les principes du dispositif : l'eau demeure gratuite pour les usages agricoles et les autres usages collectifs autorisés.

Elle vise en revanche à permettre une gestion plus rigoureuse et responsable de la ressource, en limitant les gaspillages, en facilitant l'utilisation du dispositif et en permettant d'adapter les usages en cas de restrictions liées aux épisodes de sécheresse.

La préservation de l'eau constitue un enjeu collectif. Une gestion attentive de cette ressource aujourd'hui contribue à garantir sa disponibilité et à permettre aux générations futures de Champagnards de continuer à en bénéficier.



LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP ... SUITE

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE LIGNE HAUTE TENSION AU SAUT DU MOINE ?

Non, pas du tout !

Il s'agit de travaux menés par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour réhabiliter la ligne électrique 63 kV Champagnier - Les Herbettes - Le Péage-de-Vizille.

Une ligne électrique essentielle depuis plusieurs décennies

Cette ligne fait partie du réseau de transport d'électricité exploité par RTE. Elle permet d'acheminer l'électricité entre plusieurs postes électriques du sud grenoblois, notamment ceux de CHAMPAGNIER, LES HERBETTES et LE PÉAGE-DE-VIZILLE.

Moins spectaculaire que les très grandes lignes à 225 ou 400 kV, elle n'en est pas moins indispensable. Elle contribue chaque jour à alimenter le territoire en électricité, à sécuriser le réseau et à assurer la continuité de l'alimentation des habitants, des entreprises et des équipements publics.

Comme toutes les infrastructures de ce type, elle doit être régulièrement entretenue et modernisée afin de garantir sa fiabilité pour les décennies à venir.

Le remplacement progressif des pylônes

Les nouveaux pylônes ne correspondent pas à la création d'une nouvelle ligne électrique.

Pour remplacer un pylône en toute sécurité, RTE ne peut pas démonter l'ancien avant que le nouveau soit opérationnel. La méthode consiste donc à :

- » construire un nouveau pylône à proximité de l'ancien ;
- » y transférer ensuite les câbles électriques ;
- » puis seulement démonter l'ancien pylône une fois la nouvelle installation mise en service.

Pendant quelques semaines ou quelques mois, les anciens et les

nouveaux pylônes peuvent ainsi être amenés à coexister. Cette organisation constitue une étape classique du chantier et permet de maintenir l'alimentation électrique pendant toute la durée des travaux, jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne.

La présence de nouveaux pylônes ne signifie donc pas qu'une ligne électrique supplémentaire est créée : il s'agit d'une phase temporaire liée au renouvellement de la ligne existante.

Un chantier de modernisation de la ligne

Au-delà du remplacement de plusieurs pylônes, le chantier comprend également le renouvellement de différents équipements électriques afin de moderniser l'ensemble de la ligne.

Ces interventions nécessitent l'utilisation d'engins de chantier, de grues et de camions, ainsi que la création d'accès temporaires jusqu'aux pylônes, parfois à travers les parcelles agricoles. C'est ce qui explique la circulation inhabituelle de véhicules et d'engins que vous pouvez observer actuellement dans plusieurs secteurs de CHAMPAGNIER, notamment au Saut du Moine et au sud du plateau.

Les accès sont organisés par RTE avec les propriétaires et exploitants concernés afin de limiter autant que possible les impacts sur les riverains et les activités agricoles. À l'issue du chantier, les emprises temporaires feront l'objet des remises en état nécessaires.

Les enjeux de la rénovation

Le réseau électrique évolue en profondeur pour accompagner les nouveaux usages : développement des énergies renouvelables, électrification des véhicules, remplacement progressif des énergies fossiles pour le chauffage ou l'industrie...

Pour répondre à ces nouveaux besoins, le réseau doit rester fiable, performant et capable d'acheminer davantage d'électricité.

La rénovation de cette ligne contribue donc à sécuriser l'alimentation électrique de tout le sud grenoblois et à préparer le réseau aux besoins des prochaines décennies.

Le calendrier des travaux

Le chantier va s'étaler encore sur plusieurs mois.

Les phases les plus visibles (circulation des camions, présence d'engins et interventions autour des pylônes) vont se poursuivre jusqu'à l'automne.

L'objectif annoncé par RTE est une fin des travaux d'ici la fin de l'année 2026, suivie des dernières opérations de remise en état des terrains.



Merci pour votre patience et votre compréhension face aux nuisances temporaires que peut entraîner ce chantier. Ces travaux sont indispensables pour garantir un réseau électrique sûr, performant et adapté aux besoins de demain.



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

LES DONS DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMPAGNIER : PRATIQUES ET ALTERNATIVES



Certains particuliers sollicitent les bibliothèques municipales de leur lieu d'habitation en leur proposant des dons de livres de leurs propres rayonnages.

Ces gestes, souvent motivés par le désir de partager des ouvrages ou de désencombrer leur domicile, sont toutefois encadrés afin de préserver la qualité et la pérennité des collections des bibliothèques et médiathèques. En effet, celles-ci ne peuvent accepter n'importe quels livres, bien qu'ils représentent parfois aux yeux de leurs propriétaires un intérêt majeur.

La sélection des dons : la bibliothèque n'accepte pas tous les livres

La bibliothèque de CHAMPAGNIER comme toutes les bibliothèques municipales en France, n'a pas vocation à conserver des documents datés, obsolètes. Elle n'accepte ainsi que les dons en adéquation avec sa politique documentaire que traduit la *Charte documentaire durable* adoptée le 2 février 2026 par le Conseil municipal (Article 3-5. *Les dons de documents*) :

« Les dons, comme les autres acquisitions, sont soumis à l'expertise du personnel de la bibliothèque et sont examinés au cas par cas. Ils peuvent être refusés s'ils ne répondent pas aux principes de la présente charte et aux critères suivants :

- ◆ Bon état physique,
- ◆ Date d'édition de moins de 5 ans. »

Ces critères ainsi garantissent l'intérêt et la qualité des collections pour la communauté.

Pour toute proposition de dons, il convient ainsi de contacter la responsable de la bibliothèque et lui transmettre la liste détaillant les ouvrages proposés (titre, auteur, année d'éditions, maison d'éditions). Le donataire prend alors connaissance du don, à l'aide de la liste, et si possible au vu des documents, afin de l'évaluer, puis décide de son opportunité. Il peut l'accepter dans sa totalité ou bien procéder à une sélection.

Tout don se fait, par définition, à titre gratuit.

Par son don, le donateur accepte la cession définitive et irréversible de ses documents, qui deviennent la propriété exclusive de la bibliothèque.

Si la bibliothèque n'en veut pas, quoi faire de mes livres ?

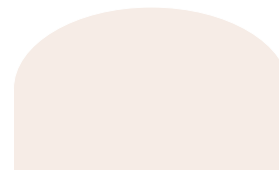
Lorsqu'un don proposé ne correspond pas à la politique documentaire, la bibliothèque propose une alternative au pilon en réorientant les donateurs vers des associations humanitaires, plus à même d'apprécier la valeur du don.

Parmi ces alternatives, plusieurs associations œuvrent pour une gestion responsable des livres :

➤ Bibliothèques sans Frontières agit pour l'accès de toutes et tous à la connaissance, à travers ses actions solidaires pour faire de la culture, de l'éducation et de l'information des vecteurs de résistance, de résilience et d'émancipation. Ainsi, BSF va à la rencontre des populations dans des contextes de crise, de développement et de fortes inégalités dans une trentaine de pays dont la France.

➤ Recyclivre, entreprise solidaire d'utilité sociale et environnementale, se spécialise dans la vente en ligne de livres d'occasion, avec pour objectif de favoriser le recyclage et la réutilisation des ouvrages, de contribuer à la réduction des déchets. De plus, elle accompagne ses salariés porteurs de handicap en insertion vers un retour à l'emploi durable tout au long de leur parcours.

Il existe aussi localement des lieux œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés : Pro'pulserie, la recyclerie d'ECHIROLLES, Ozanam à VAULNAVEYS-LE-BAS, etc.



CONTACTS & HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

4 allée du Lavoir 38800 CHAMPAGNIER ☎ 04 76 71 02 23 - ✉ bibliotheque@champagnier.fr

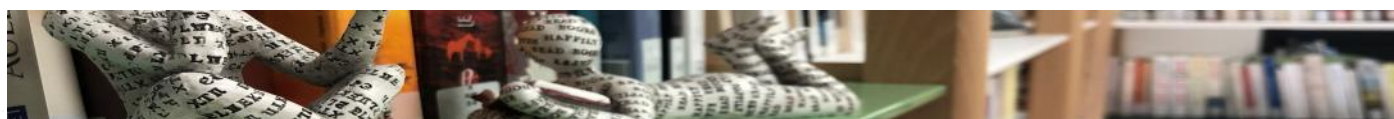
PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi 16h-19h / Mercredi 10h-12h & 15h-19h
Vendredi 16h-19h / Samedi 10h-13h



PÉRIODE CONGÉS SCOLAIRES

Mercredi 15h- 19h / Vendredi 16h30-19h



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE ... SUITE

AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 3 octobre FÊTE DE LA SCIENCE

14h : Atelier « Saveurs Savantes et Saisonnalité »

Les fraises en hiver ? Les tomates en décembre ?
Et si on redécouvrait, tous ensemble, le vrai rythme de la nature !
Animé par *Les petits débrouillards*
Public familial à partir de 6-7 ans
Durée : 1h30 (environ)
Réservation conseillée à bibliotheque@champagnier.fr

16h30 : Histoires savoureuses

Des histoires et des contes pour les petites et les grandes oreilles à venir déguster.
À partir de 3 ans

17h30 : Lancement de la grainothèque

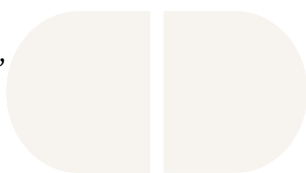
Apéritif participatif partagé à base de graines.



Mercredi 21 octobre

10h - HEURE DU CONTE

Des histoires pour petites oreilles à écouter, à regarder, à imaginer et à rêver !
À partir de 3 ans - 30 mn
Participation libre et gratuite



14h - HEURE DU JEU

Entre copains ou en famille, amène tes jeux et partage avec les participants.
Participation libre et gratuite



Novembre 2026

LA BOÎTE À ÉCOUTER

Des contes, comptines, berceuses, chansons à écouter au casque.



Samedi 14 novembre - 10 h

CAFÉ LIVRES

Mutualisé avec la médiathèque Yvette VIROT de JARRIE

Envie de partager vos coups de cœur ?
De recevoir conseils et recommandations littéraires ?

Pendant 1h30, discutons du plaisir de nos lectures autour d'un café ou d'un thé.

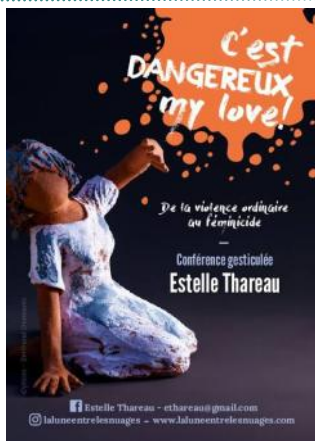


Vendredi 27 novembre - 19h

CONFÉRENCE GESTICULÉE d'Estelle THAREAU

«C'est dangereux my love !

suivie d'un apéritif dinatoire participatif partagé.



À savoir

C'est dangereux my love ! raconte le passage de la violence ordinaire au féminicide. À partir de son histoire, Estelle THAREAU nous aide à comprendre comment un homme peut en arriver à vouloir tuer celle qu'il dit aimer.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.**

Tous les rendez-vous proposés par la bibliothèque sont accessibles à tous gratuitement.



CCAS

MUTUELLE COMMUNALE ... UN DISPOSITIF SOLIDAIRE AU SERVICE DES HABITANTS

La commune a fait le choix de s'engager dans le dispositif de Mutuelle Communale aux côtés de la Mutuelle Entrenous, acteur local et expert dans le domaine de la protection sociale, afin de permettre aux Champagnardes, aux Champagnards et à toutes personnes exerçant une activité professionnelle sur la commune d'accéder à une complémentaire santé de qualité, à des tarifs maîtrisés.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté forte de renforcer la solidarité locale et de répondre aux enjeux d'accès aux soins pour tous, notamment pour les personnes aux revenus modestes, les seniors, les travailleurs indépendants ou encore les jeunes actifs.

Depuis la mise en place du dispositif, de nombreux administrés ont pu bénéficier d'une couverture santé adaptée à leurs besoins, tout en réalisant des économies significatives sur leurs cotisations.

Ces rendez-vous permettent aux habitants de rencontrer une conseillère protection sociale, d'obtenir des informations personnalisées et de bénéficier d'une étude gratuite, sans engagement.

Pour en savoir plus

Des permanences sont organisées par la mutuelle Entrenous le mercredi de 14h à 17h à la mairie.

Pour vous renseigner, ou prendre rendez-vous, merci d'appeler le

09.69.39.73.38 - Tapez 2 -

du lundi au vendredi
de 09h à 12h30 et 13h30 à 17h30

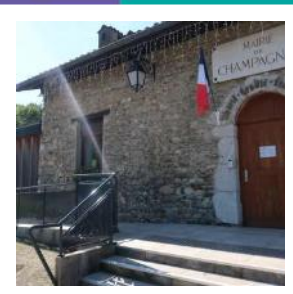
Appel non surtaxé

PERMANENCES DE PROXIMITE MUTUELLE COMMUNALE ET MUTUELLE REGIONALE

MAIRIE
Place de l'église

- o Le 16 septembre 2026
- o Le 28 octobre 2026
- o Le 18 novembre 2026
- o Le 2 décembre 2026

rendez-vous conseillé



Mutuelle
entrenous

Renseignement par e-mail à l'adresse : mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr

À VOS AGENDAS

28 AOÛT / LA TÊTE DANS LES ÉTOILES ... ENTRE IMAGINAIRE ET RÉALITÉ

La MJC de Champagnier, en partenariat avec la commune de Champagnier, les associations RIA, le Sou des Ecoles et Un thème, un livre, un débat, vous invitent Espace des 4 Vents pour un voyage dans l'espace entre imaginaire et réalité. qui se déroulera sur deux dates, les vendredis 28/08 et 04/09/2026.

Ces évènements sont gratuits et ouverts à tous. Venez nombreux !

Au programme

De 17h30 à 19h

Conférence « Transformations du spatial : quels nouveaux enjeux en 2026 ? » par Xavier PASCO*, spécialiste mondial des questions spatiales et militaires.



À la suite du débat, il dédicacera, son dernier ouvrage "La rue vers l'espace, nouveaux enjeux géopolitiques".



Xavier PASCO

**Auteur de nombreux livres, directeur de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), membre élu de l'Académie Internationale d'Astronautique et rédacteur en chef adjoint de la revue Space Policy.*



À VOS AGENDAS

1ER SEPTEMBRE / RENTRÉE DES CLASSES



La municipalité adresse à tous les enfants et à tous les enseignants une bonne rentrée des classes.

Certains font leur toute première rentrée et vont enfin découvrir ce que recèle cette école !



4 SEPTEMBRE / FORUM DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS - ESPACE DES 4 VENTS

À partir de 16h30, les associations Champagnardes et des communes voisines seront à votre disposition pour enregistrer vos inscriptions aux diverses activités et répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Le Forum se clôturera à 18h30 et sera comme chaque année suivi d'un verre de l'amitié offert par la commune auquel vous êtes chaleureusement conviés



4 SEPTEMBRE / LA TÊTE DANS LES ÉTOILES ... SUITE



À l'issue du forum, de 20h30 à 21h30, la salle accueillera dans le cadre de la programmation culturelle communale le concert du groupe Seleyhora

Si vous le souhaitez, vous serez bien entendu les bienvenus pour prolonger la soirée et découvrir cet univers musical entre cosmos et émotions.



Elodie (voix, violoncelle, nyckelharpa, compositions) et Lukë (basse, machines, arrangement) vous invitent à un voyage poétique suspendu entre Terre et Lune.

La soirée s'achèvera par une observation des étoiles de 21h45-23h30

Soirée Astronomie - Balade dans les étoiles, animée par Vincent DESESTRET, astronome et guide nature

Un voyage à travers le ciel nocturne, accessible à tous à partir de 8 ans, pour renouer avec une expérience universelle : lever les yeux et comprendre ce que l'on observe



19 SEPTEMBRE / JOURNÉES DU PATOIME

LA MARCELLINE, ANCIEN TERRITOIRE DE CHAMPAGNIER MÉCONNU



Au XI^e siècle le domaine de Marcelline appartenait à l'évêché de GRENOBLE. Cette ancienne maison forte est ensuite restée pendant de longues années la propriété de familles de notables.

Ce territoire de CHAMPAGNIER fut cédé en 1873 pour la création de PONT-DE-CLAIX, mais son histoire demeure profondément ancrée dans notre patrimoine local.

L'accès au site étant difficile, l'association *Champagnier entre Histoire et Patrimoine* vous invite à redécouvrir ce patrimoine à travers un diaporama.

À savoir

Rendez-vous :
Mairie de CHAMPAGNIER
(salle du conseil)
Horaire au choix :
10 h ou 14 h
Durée : environ 1 h 30



À VOS AGENDAS ... SUITE

14 NOVEMBRE / CONCERT ROX'MEN ARE POLICE

La MJC-Maison pour tous- le RIA et le Sou des écoles avec le soutien de la municipalité de CHAMPAGNIER, vous proposent avec les RoX'Men un nouveau concert consacré à la musique du groupe Police.

Musiciens très connus sur le bassin grenoblois, Patrick ARGENTIER (basse et chœur), Rémi FERRAUD-CIANDET (batterie et chant), Nicolas MUSSO (chœurs et guitare), fans du groupe britannique et de son leader charismatique Sting, rejouent l'ensemble du répertoire de leurs idoles avec un réalisme surprenant.



À savoir

Espace des 4 Vents ch. Du Gal

Tarif : 20 €

Billetterie uniquement sur Helloasso et MJC

Nombre de places limité. Placement libre

Contact : concert.champagnier@gmail.com

Ouverture des portes : 19h

Début concert : 20h

Buvette



Si vous avez manqué The Police lors de leur dernière tournée mondiale en 2008, les RoX'Men auront à cœur de vous faire partager leur souvenir de ce moment inoubliable avec toute l'énergie et le dynamisme qui font de ce trio grenoblois l'un des meilleurs Cover Band du moment.

DES NOUVELLES DU RUCHER PARTAGÉ

LE PHÉNOMÈNE DE « LA BARBE »



Lors des journées de canicule intense, on peut souvent observer une grappe d'abeilles suspendues à l'extérieur de la ruche.

Ce comportement, appelé « faire la barbe », est un signal d'alerte sur la souffrance des abeilles à cause d'une chaleur excessive.

Face aux vagues de chaleur successives et pour réduire la température de la ruche, les apidés déploient une stratégie thermique remarquable. Au cœur de la colonie, la température doit impérativement rester stable entre 34,5° et 35,5° pour permettre au couvain (ensemble des œufs, larves et nymphes qui vont assurer le renouvellement des abeilles) de se développer.

Lorsque la température extérieure dépasse ce seuil critique, les ouvrières cessent de produire de la chaleur et basculent instantanément en mode refroidissement. Pour abaisser la température, les abeilles utilisent la technique du refroidissement par évaporation.

Des cohortes de « ventileuses » se positionnent sur la planche d'envol et à l'intérieur des ruches pour créer un courant d'air forcé en agitant vigoureusement les ailes.

En même temps, les « butineuses » stoppent la collecte de nectar et se transforment en « butineuses d'eau ».

Elles transportent de micro-gouttelettes qu'elles étalent sur les parois de la ruche et sur les bords des alvéoles de cire. Le flux d'air généré par les « ventileuses » fait évaporer cette eau, ce qui permet de climatiser efficacement l'habitat.

On estime que lors des journées les plus chaudes, une colonie populeuse peut consommer jusqu'à deux litres d'eau par jour à raison de 25 milligrammes d'eau à chaque voyage, ce qui représente en terme de travail un vrai problème d'épuisement pour les abeilles.





LISTE CHAMPAGNIER MON VILLAGE

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Transparence et vigilance : notre rôle d'élus d'opposition

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs points ont retenu notre attention.

La délibération DEL2026_073 a acté une augmentation des honoraires définitifs de l'équipe de maîtrise d'œuvre du chantier du gymnase. Ils passent de 134 400 € TTC à 179 802 € TTC, soit une hausse de 33,78 %. Si cette évolution peut s'expliquer par des ajustements techniques, elle nous interroge sur l'impact qu'elle pourrait avoir sur le coût global de l'opération. Dans un contexte économique marqué par l'augmentation du prix des matières premières et des coûts de construction, cette évolution appelle à la plus grande vigilance afin de préserver les finances de la commune.

Notre rôle d'élus d'opposition est d'exercer un contrôle constructif. Ainsi, la transparence est essentielle. Elle ne consiste pas à obtenir des informations uniquement après les avoir réclamées. Elle suppose que les montants, les données financières et les éléments permettant de comprendre les décisions soient présentés de manière complète dès la liste des délibérations.

De la même façon, les interventions de chaque élu méritent d'être fidèlement retranscrites dans les procès-verbaux, sans que nous ayons à demander des corrections ou des ajouts.

Car une gestion transparente renforce la confiance des citoyens, nous continuerons à demander une information complète et accessible à tous : Un détail des dépenses non soumises à délibération intéresserait grandement les Champagnards

Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA, Françoise MARTINEZ, Alain PERRAUD
pour la liste *Champagnier mon Village*

L'été que nous venons de vivre, marqué par des épisodes de chaleur particulièrement longs et intenses, a rendu le réchauffement climatique plus concret que jamais. C'est aujourd'hui une réalité qui touche notre quotidien, nos enfants comme nos aînés.

Face à cette situation, notre responsabilité est d'agir. Adapter notre commune, c'est protéger les habitants aujourd'hui et préparer l'avenir.

À l'école, nous avons engagé des actions importantes (végétalisation des cours, création d'abris, etc.) mais d'autres aménagements suivront encore, car nos équipements doivent rester accueillants et fonctionnels malgré des étés plus chauds.

L'enjeu c'est aussi l'Espace des 4 Vents, notre principal équipement communal, fréquenté chaque semaine par des centaines de champagnards de tous âges.

Cet automne débutera la troisième phase de sa rénovation, la plus importante. Ce chantier, incubé dès 2020 et lancé en travaux en 2024, vise à améliorer durablement le confort du bâtiment et sa résilience face aux vagues de chaleur comme aux périodes de froid.

Ces investissements relèvent du temps long. Ils demandent de la constance, de la vision et une gestion rigoureuse. Adapter nos bâtiments, c'est réduire les consommations d'énergie, améliorer le confort des usagers et préserver nos finances publiques, car la transition écologique et la maîtrise des dépenses vont ici de pair.

Préparer Champagnier au climat de demain, c'est investir aujourd'hui pour mieux vivre demain.

Florent CHOLAT et Pascal PERRIER
pour la liste *Champagnier en Commun*



VÉHICULE DE PLUS DE 7,5 T



Dans le cadre de travaux (construction d'une maison, réalisation d'une piscine, livraison de matériaux, etc.), il peut être nécessaire d'obtenir une dérogation pour la circulation de véhicules de plus de 7,5 tonnes.

La demande doit être adressée **au moins 15 jours avant l'intervention** à la Police municipale, par courriel à l'adresse suivante :

police.municipale@champagnier.fr

Afin de permettre le traitement de votre demande, merci de préciser les informations suivantes : le nom de l'entreprise ; la date de l'intervention ; l'adresse du lieu d'intervention ; le nombre de véhicules concernés.

Nous vous remercions de respecter ce délai afin de permettre l'instruction de votre demande dans les meilleures conditions.

QUELQUES RÉGLES DE BON VOISINAGE

ATTENTION ... LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE PEUVENT ÊTRE BRUYANTS !

Avec l'arrivée des beaux jours, les jardins et aménagements extérieurs s'animent et c'est bien naturel : tontes de pelouses, autres travaux de jardinage, bricolage...

Voici quelques rappels pour profiter de son jardin en respectant ses voisins.

Il est recommandé de prendre toute précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.

Plus largement, restez aussi attentifs aux nuisances sonores qui peuvent être causées par les animaux de compagnie, les piscines, les activités extérieures, la musique...

À savoir

La législation est différente lorsqu'il s'agit de bruits professionnels.

Ils sont autorisés entre 7h et 20h.



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Chaque année, le service de collecte des déchets de la Métropole rencontre de nombreuses difficultés pour effectuer le ramassage des poubelles à cause d'une végétation qui déborde sur le domaine public.

En effet, une végétation mal entretenue peut gêner, voire empêcher le passage des camions poubelle. Elle peut également générer la dégradation du matériel et blesser les agents.

Le service de collecte des déchets fait donc appel à votre plus grande vigilance, pour que ces désagréments ne se produisent pas. Nous sommes actuellement dans la période la plus appropriée, merci de prévoir la taille de vos arbres et haies en limite de la voie publique, conformément au Règlement de Collecte intercommunal de Grenoble Alpes Métropole qui stipule que « La garantie des conditions de réalisation du service de collecte dépendent en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'égouttage de la végétation en cas de gêne pour la circulation... » (partie 9.4).

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident venait à se produire.





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) :
04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) :
04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Iliwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoisier - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
à 19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr
Fermé le mercredi

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
De 8h à 17h du lundi au vendredi (en dehors de ces horaires,
contactez le 17)
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

Août

Vendredi 28 août - Espace 4 Vents
17h30 - La Tête dans les étoiles / conférence Xavier Pasco
Samedi 29 août - École Madeleine Vatin-Perignon
14h à 19h - Chantier participatif

SEPTEMBRE

Mardi 1^{er} septembre - École Madeleine VATIN-PERIGNON
8h30 - Rentrée des classes
Vendredi 4 septembre - Espace 4 Vents
16h30 à 18h30 - Forum des Associations
20h30 à 21h30 - Concert Seleyhora
21h45 à 23h30 - Observation des étoiles
Lundi 7 septembre - Mairie
19h - Conseil municipal
Vendredi 4 septembre - Espace 4 Vents
16h30 à 18h30 - Forum des Association
Lundi 14 septembre - Mairie
19h - Réunion publique concernant l'Espace des 4 Vents
Samedi 19 septembre - Mairie
10h ou 14h - Journée du Patrimoine

OCTOBRE

Samedi 3 octobre - Bibliothèque
Fête de la science
Lundi 12 octobre - Mairie
19h - Conseil municipal

Mercredi 21 octobre - Bibliothèque

10h - Heure du Conte
14h - Heure du Jeu

Mercredi 28 octobre - Mairie

14h - 17h - Permanence Mutuelle Entrenous

NOVEMBRE

Samedi 14 novembre - Bibliothèque
10h - Café livres
Samedi 14 novembre - Espace 4 Vents
19h - Concert Rox'Men are Police
Mercredi 18 novembre - Mairie
14h - 17h - Permanence Mutuelle Entrenous
Vendredi 27 novembre - Bibliothèque
19h - Conférence gesticulée
Dimanche 29 novembre - Espace 4 Vents
8h - Vide grenier

DÉCEMBRE

Mercredi 2 décembre - Mairie
14h - 17h - Permanence Mutuelle Entrenous
Samedi 12 décembre - Place du Laca
Fête de Noël
Jeudi 17 décembre - Espace 4 Vents
15h - Goûter des Anciens



Journal municipal d'informations de Champagnier / Écho Champagnard
Dépôt légal : AOÛT 2026 / ISSN 3997-688X et pour la version en ligne ISSN 3098-4491
Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)
Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire
Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Perrine CHABOUD-CROUSAZ,
Laetitia DU ROSIER, Véronique REVOL
Crédit photos : Images FREEPIK, @Image de pch.vector sur Magnific, Florent CHOLAT, Mairie
Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

